

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mai 2022**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille vingt-deux et le vingt mai à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Catherine PATUEL, Guy LONGEPIERRE, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Robert GUILLARD, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Céline CARREIRO, Coralie LUTAUD, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE.

Absents Excusés : Crystelle CHANAUD (Pouvoir à Catherine PATUEL), Dominique RABILLOUD (Pouvoir à Claire DE CROMBRUGGHE), Anthony MARASCO (Pouvoir à Françoise CURAILLAT), Alain HOUDINET (Pouvoir à Marie-Bénédicte LEBEGUE), Annick GUYON (Pouvoir à Rémi BESSON).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
 - Garantie de prêt,
 - Baux communaux,
 - Tarifs du plan d'eau,
 - Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS),
 - Règlement intérieur,
 - Emplois saisonniers,
 - Plan de formation,
 - Achat de terrain,
 - Modification des statuts de MBA,
 - Divers.
-

Le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2022 est lu et adopté à l'unanimité.

Avec 4 CONTRE (Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE) le procès-verbal de la réunion du 21 avril 2022 est adopté.

Monsieur Guy LONGEPIERRE est choisi par le conseil municipal pour être secrétaire de séance.

Délibérations :

Réitération de garantie de prêt - MACON HABITAT OPH

Le conseil municipal, à l'unanimité, réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par Mâcon Habitat OPH.

Bail à ferme

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de résilier le bail à ferme à long terme du 29 février 1992 en ce qui concerne la parcelle sise à Chânes, cadastrée section B numéro 420 de 21 ares et 48 ca.
- Décide de résilier le bail à ferme du 20 mai 2014 concernant la parcelle sise à Chânes, cadastrée section B numéro 420 de 20 ares et 64 ca.
- Décide de régulariser un nouveau bail à ferme d'une durée de 9 ans portant sur la parcelle sise à Chânes, cadastrée section B numéro 420 de 42 ares et 12 ca et classée en AOC Beaujolais Blanc.

Tarifs du plan d'eau

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs du plan d'eau et ceci à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Entrée de 0 à 3 ans	Gratuit
Entrée à partir de 4 ans	2,50 €

Plan d'Organisation de la Surveillance des Secours (P.O.S.S.)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S.) du plan d'eau pour la saison 2022.

Modification du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter le règlement intérieur modifié.

Création d'emplois saisonniers

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer :

- 1 poste d'agent technique territorial au service technique à temps non complet à raison de 33,50 / 35^{ème},
- 2 postes d'agent administratif en charge de l'accueil du plan d'eau à temps complet.

Plan de formation

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer le plan de formation.

Acquisition de terrain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition du terrain.

MBA - Ajout de la compétence « Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification des statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération, notamment afin d'inscrire la compétence « Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA » dans les compétences supplémentaires de MBA.

DIVERS :

- Tableaux de présences pour les élections législatives.
- Monsieur Guy LONGEPIERRE indique que la commune est propriétaire est de 11 920 actions de la SEMCODA et qu'elle ne perçoit plus de dividendes depuis 2018. Il dit qu'il pourrait être intéressant de les céder pour financer les projets de la commune. La question a été posée à la SEMCODA qui évoquera ceci lors de son assemblée générale. En cas de repreneurs, le conseil municipal sera invité à se prononcer sur cette éventuelle cession.
- Madame Catherine PATUEL présente le 1^{er} salon du Manga qui se déroulera le 28 mai 2022, en partenariat avec la Librairie Decitre.
- Monsieur le Maire indique l'arrivée d'une étape du Criterium du Dauphiné se fera le 09/06 à l'hippodrome de Chaintré. La circulation sera perturbée.

La séance est levée à 21h20